



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 8 janvier 2018** à compter de **19h30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absent :

Monsieur Rosaire Payant, conseiller

Sont également présents :

Madame Diane Soucy, greffière
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES FINANCES

- 2.1 Adoption - Règlement numéro V667-2017-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2018

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Assemblée publique de consultation - Règlement modifié relatif au Plan d'urbanisme numéro V638-2016-00
- 3.2 Assemblée publique de consultation - Règlement modifié de zonage numéro V654-2017-00

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la Loi sur les cités et villes.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton souhaite une bonne année 2018 aux personnes présentes.

18-01-0001

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DES FINANCES

18-01-0002

2.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V667-2017-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 en référence au règlement portant le numéro V 667-2017-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V 667-2017-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2018, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

18-01-0003

3.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT MODIFIÉ RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO V638-2016-00

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton invite monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, à faire la présentation aux personnes présentes du règlement modifié relatif au Plan d'urbanisme numéro V 638-2016-00.

Monsieur Carrier donne certaines explications d'usage sur ledit règlement modifié et explique les démarches de consultation entreprises depuis 2015 :

ImaginAction, consultation préliminaire sur le projet de Plan d'urbanisme, comité d'achat local, démarche MADA, groupe de travail interne, etc... Il précise également que la refonte des règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Rémi est rendue nécessaire suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville.

La parole est donnée au public et des questions sont posées.

Aucune contestation ni objection à l'adoption des règlements n'a été émise par aucun citoyen.

18-01-0004

3.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT MODIFIÉ DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton invite monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, à faire la présentation aux personnes présentes du règlement modifié de zonage numéro V 654-2017-00.

Monsieur Carrier donne certaines explications d'usage sur ledit règlement modifié et explique les démarches de consultation entreprises depuis 2015 : ImaginAction, consultation préliminaire sur le projet de Plan d'urbanisme, comité d'achat local, démarche MADA, groupe de travail interne, etc... Il précise également que la refonte des règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Rémi est rendue nécessaire suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville.

La parole est donnée au public et des questions sont posées.

Aucune contestation ni objection à l'adoption des règlements n'a été émise par aucun citoyen.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

18-01-0005

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Mme Diane Soucy, OMA
Greffière

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI, 8 JANVIER 2018
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 9 janvier 2018.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 9 janvier 2018.

**Jacques Lemieux,
Trésorier par intérim**